

Séance du 17 mai 2021

2021/044

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINÉ, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Caroline ECORCHON
En zoom : Bernard LHOSSEIN, Michel DUHAMEL, Laetitia CAZABAN

Absents : Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

DENOMINATION D'UNE VOIRIE : ROUTE DES 2 LACS

Monsieur le Maire précise à l'assemblée municipale que la commune a accordé un permis d'aménager à la SCI les 2lacs pour la création d'un lotissement de 5 terrains à bâtir (cf. plan ci-joint).

Pour simplifier l'élaboration du certificat de numérotage, il devient nécessaire de dénommer la voirie concernée par le permis d'aménager de façon à ce que des numéros soient attribués.

Le chemin étant privé, il a été demandé au pétitionnaire du permis de proposer le nom de cette voirie. Il propose au Conseil Municipal de dénommer la voirie : route des 2 lacs

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit de dénommer cette voirie : route des 2 lacs.

Monsieur le Maire est chargé de communiquer cette information notamment aux riverains des voies concernées et des services de la Poste.

Extrait certifié conforme :

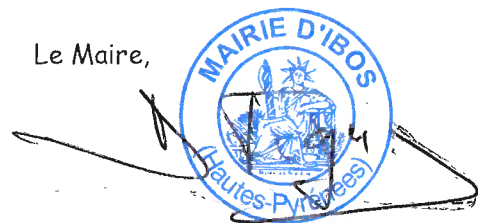
Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le **25 MAI 2021**
de la publication le **25 MAI 2021**
IBOS,
Le **25 MAI 2021**

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,



Denis FEGNE



COMMUNE DE IBOS
CHANGEMENTS APPORTES AU NUMEROTAGE DES IMMEUBLES
CERTIFICAT DE NUMEROTAGE

Immeuble appartenant à : La SCI les 2LAC domicilié à 15 chemin du Plateau, 64420 ESPOEY

Désignation cadastrale :

Section ZC Numeros 135 et 140

Designation par la rue et le numero de voirie :

SITUATION ANCIENNE :

- Lieu-dit Dours

SITUATION NOUVELLE

- ZC_135 a) - Lot 5 :
- ZC_135 b) - Lot 4 :
- ZC_135 c) et ZC_140 e) - Lot 3 :
- ZC_140 f) - Lot 2 :
- ZC_140 g) - Lot 1 :

- ZC_135 d) et ZC_140 h) - voirie :

Motif du changement

Création d'un lotissement de 5 terrains à bâtir

Date à partir de laquelle le changement prend effet :

IBOS, le

Le Maire

6226

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Cachet du rédacteur du document :

d'ordre du document d'arpentage

ent vérifié et numéroté le

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 11/03/2021..... par M BREGLER..... géomètre à TARBES.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 0463.

A. Tarbes....., le 23/04/2021.....

Document n°

Par M. BREGLER.....

.....

Date : 23/04/2021

Signature : M. BREGLER

Ingénieur ESGT

22, Rue des Carmes

65000 TARBES

N° d'inscription : 05100

Section : ZC
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 10/10/2011

(1) Rayer les mentions inutiles. Le formula A n'est applicable que dans le cas d'une espèce (plan relevé par voie de mise à jour), dans le formula B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la parcellaire agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou arpenteur retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il s'agit d'un propriétaire (co-propriétaire, ou plusieurs représentants qualifiés de l'autorité propriétaire).

